

**PAN AFRICAN
PARLIAMENT**



**PARLEMENT
PANAFRICAIN**

البرلمان الأفريقي

**PARLAMENTO PAN-
AFRICANO**



Comment investir efficacement en Afrique: Réponse parlementaire à « l'accaparement des terres »

21-22 juillet 2011

Parlement panafricain, Midrand, Afrique du Sud

Rapport du séminaire sur les investissements étrangers dans les terres agricoles et les ressources en eau, organisé par le Parlement panafricain en collaboration avec l'Institut international du développement durable (IISD), et l'Institut d'études sur la pauvreté, la terre et l'agriculture (PLAAS)

Le séminaire a été rendu possible grâce à l'appui de *Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ)*.



octobre 2011

Comment investir efficacement en Afrique:
Réponse parlementaire à « l'accaparement des terres »

AVANT-PROPOS DE S.E.M. JOAQUIM ALBERTO CHISSANO, ANCIEN PRÉSIDENT DU MOZAMBIQUE ET PRÉSIDENT DU FORUM AFRIQUE

« J'ai serré la main de mon père et je lui ai dit que je protégerais sa tombe avec ma vie. Mon père a souri et est passé de l'autre côté rejoindre la terre des esprits ».

*Chef Joseph of the wal-lam-wat-kain (Wallowa) Grande figure humanitaire indien d'Amérique et artisan de paix,
3 mars 1840-21 septembre 1904*

Le rapport du séminaire ayant pour thème : « Comment investir efficacement en Afrique », organisé par le Parlement panafricain à Midrand, Afrique du Sud, les 21 et 22 juillet 2011, contient d'importantes recommandations sur le meilleur moyen de mettre en œuvre les objectifs globaux des engagements pris dans le cadre de la Déclaration de Maputo sur le Programme intégré de développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA), adoptée à Maputo, République du Mozambique, en 2003.

Premier du genre, ce séminaire, organisé en collaboration avec l'Institut international du développement durable et l'Institut d'études sur la pauvreté, la terre et l'agriculture, a réuni 40 parlementaires, des représentants d'organismes intergouvernementaux, dont l'Union africaine (UA) et l'Agence de planification et de coordination du NEPAD (APCN), la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Banque de développement, (BAD), la communauté des bailleurs de fonds, les universitaires et une société civile dynamique. Le Secrétariat du Consortium AU-CEA-BAD de l'Initiative sur les politiques foncières (LPI) a également apporté d'importantes contributions.

Le Forum d'anciens Chefs d'Etat et de Gouvernement, Forum Afrique, est heureux d'avoir été invité à ce séminaire. Forum Afrique tient à réitérer la promesse faite par ses membres d'utiliser leur expérience, leurs connaissances, leur expertise, leurs bons offices et leur autorité morale pour promouvoir et défendre la gouvernance, les principes et les valeurs démocratiques et contribuer à l'édification d'États africains durables. Ainsi, Forum Afrique accueille avec satisfaction l'opportunité de participer à ce séminaire. En effet, nous l'avons trouvé hautement instructif et enrichissant, concernant en particulier le rôle joué par le Parlement panafricain en mettant à disposition une plateforme qui permette de réfléchir sérieusement sur le programme de l'Afrique en matière de développement et de croissance durables.

Le présent rapport présente, de manière excellente, une vue d'ensemble de l'investissement étranger dans les terres agricoles et les ressources en eau. La notion de réveiller l'Afrique, un géant qui sommeille, comme le suggère la Banque mondiale (BM), devient de plus en plus une réalité. En effet, à la lecture des statistiques disponibles, il est évident que les acteurs internationaux, du secteur tant public que privé, se tournent vers l'Afrique pour trouver une solution à leurs besoins alimentaires et énergétiques. En fait, parlant de terre et d'agriculture, l'on constate que l'Afrique devient de plus en plus le « continent de l'avenir ». La Coalition internationale pour l'accès à la terre (ILC) estime que 80 millions hectares de terre ont été alloués à des investisseurs au cours des dernières années, dont 50 millions rien qu'en Afrique. Le phénomène d'accaparement des terres en Afrique est loin d'être un mythe. C'est une réalité. Il est grand temps que l'Afrique entame des consultations exhaustives sur des politiques foncières appropriées et des cadres juridiques y relatifs, où les Parlements jouent un rôle de premier plan, tant dans la conception que la mise en œuvre.

Par conséquent, il convient de prendre au sérieux les recommandations du séminaire, en particulier dans le contexte de la mise en œuvre du PDDAA. Nous formons l'espoir et le désir que le séminaire n'ait pas été qu'un exercice ponctuel, mais plutôt le début d'une série d'ateliers sur les politiques afin de sensibiliser le public à l'aspect crucial des terres agricoles et des ressources en eau dans les initiatives de développement de l'Afrique. Le Forum Afrique encourage vivement le Parlement panafricain à poursuivre le dialogue avec ses collaborateurs, en particulier l'UA, la CEA et la BAD par l'intermédiaire du Secrétariat de l'Initiative sur les politiques foncières ainsi que l'IISD et le PLAAS pour leur appui technique, pour savoir comment investir en Afrique.

Joaquim Alberto Chissano
Ancien Président de la République du Mozambique
Président du Forum Afrique



FORUM DES ANCIENS CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT AFRICAINS

Table des matières

Introduction de l'Honorable Dr Moussa Idriss Ndélé, Président du Parlement panafricain	1
Aperçu des investissements étrangers effectués dans les terres agricoles et les ressources en eau	2
Qui sont les investisseurs?	3
Examen des incidences sur l'Afrique.....	4
Implications juridiques de l'investissement étranger	7
Initiatives de l'Union africaine et d'autres initiatives mondiales sur l'agriculture, le développement rural, la terre et l'eau	9
Investissement public et privé dans l'agriculture : mise en œuvre de la Déclaration de Maputo...	10
Rôle des parlementaires	11
Recommandations et prochaines étapes	13
Projet de résolution	14
Annexes	16
Programme.....	16
Liste des participants	18
Bibliographie générale	20

Introduction de l'Honorable Dr Moussa Idriss Ndélé, Président du Parlement panafricain

En 2008, l'Afrique a connu une nouvelle vague d'investissement étranger dans ses terres agricoles et ses ressources en eau, en raison de la demande croissante en Europe et en Amérique du Nord pour les biocarburants, des poussées des prix du pétrole, de la crise alimentaire et financière mondiale. Une vaste couverture médiatique et des études menées par l'ONU, la Banque mondiale (BM), des universités et des organisations non gouvernementales (ONG) en ont confirmé l'ampleur et les conséquences. Dans son rapport intitulé « L'Intérêt croissant pour les terres agricoles dans le monde », la BM rapporte que les accords fonciers en Afrique couvraient une superficie de 32 millions d'hectares (ha) rien qu'en 2009, plus vaste que la superficie totale du Ghana ou du Royaume Uni. Parmi les pays qui ont loué les plus grandes superficies aux investisseurs, on retrouve le Soudan (quatre millions ha), le Mozambique (2,7 millions), le Liberia (1,6 m) et l'Éthiopie (entre 1,3 et 3,6 m)

Les 832 millions d'habitants que compte l'Afrique représentent 13 % de la population mondiale mais ne contribuent qu'un pour cent du produit intérieur brut mondial et 2 % du commerce mondial. Le nombre de personnes vivant avec moins d'un dollar par jour demeure un sérieux obstacle au développement. Plus de 70 % de pauvres vivent dans les régions rurales et dépendent de l'agriculture pour leur subsistance.

Il est essentiel d'investir dans l'agriculture pour améliorer les moyens de subsistance ruraux. De nouvelles sources d'investissement pourraient étayer la déclaration faite en 2003 par les Chefs d'état africains dans le Déclaration de Maputo de l'union africaine, notamment « l'allocation d'au moins 10 % des ressources du budget national à l'agriculture et à la mise en œuvre de politiques de développement rural dans les cinq ans ».

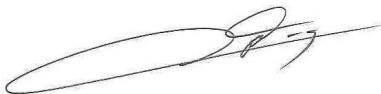
En réponse à la croissance de l'investissement étranger direct dans l'agriculture et aux conséquences sur les populations vulnérables, le Parlement panafricain a approuvé, lors de sa Troisième session ordinaire de la Deuxième Législature, les recommandations de la Commission permanente de l'agriculture, de l'économie rurale, des ressources naturelles et de l'environnement (CARENRE), demandant d'accorder priorité aux questions liées à l'investissement dans les terres agricoles et les implications sur la sécurité alimentaire et la paix. Les recommandations s'articulaient comme suit :

- que des campagnes de sensibilisation sur l'accapement des terres soient entreprises au moyen d'ateliers et de forums sur les plans régional et continental en vue de porter la question à la connaissance des parlementaires et des citoyens ;
- que les ministres africains en charge de la question foncière mettent en place une Conférence ministérielle africaine, à l'instar d'AMCEN pour l'environnement, et d'AMCOW pour l'eau ;
- que des directives soient élaborées sur la bonne gouvernance foncière en vue d'appuyer la mise en œuvre du Cadre et des Directives sur la politique foncière de l'Union africaine, adoptés par les Chefs d'État à Tripoli en juin 2009 ;
- que des règlements soient élaborés sur ces investissements spéciaux de sorte que les pays africains et leurs ressortissants bénéficient des avantages qui en découlent.

J'ai le plaisir d'annoncer que ces initiatives sont en cours. Le premier séminaire a été organisé par le Parlement panafricain les 21 et 22 juillet 2011. Quarante parlementaires, des représentants d'organismes intergouvernementaux, dont l'Union africaine (UA) et le NEPAD, la Commission économique pour l'Afrique, la communauté des bailleurs de fonds, les universitaires et une société civile dynamique y ont participé. Au cours de cette première étape le rôle du Parlement panafricain a été souligné, car il a fourni une plateforme commune aux populations africaines et à leurs organisations de base qui leur permette de s'impliquer davantage dans les débats et le processus de prise de décisions sur les problèmes et les enjeux auxquels fait face le continent. Je suis extrêmement heureux que ce soit le Parlement panafricain qui a lancé ce débat crucial. Les résultats examinés ci-après serviront à l'élaboration d'une feuille de route pour les actions à entreprendre sur tout le continent. Nous attendons avec intérêt l'occasion de pouvoir étendre cette initiative avec votre coopération et sommes ouverts à vos contributions.

Je souhaite aux organisateurs une continuation fructueuse.

Une Afrique, Une voix !



Honorable Dr Moussa Idriss Ndélé
Président du Parlement panafricain

Aperçu des investissements étrangers effectués dans les terres agricoles et les ressources en eau

En 2009, la Banque mondiale a publié un rapport intitulé le *Réveil du géant africain endormi* (*Awakening African's sleeping giant*), qui indique que la production alimentaire mondiale devra doubler d'ici l'année 2050 afin de satisfaire la demande et que les acteurs internationaux des secteurs public et privé devraient se tourner vers le continent africain afin de satisfaire leurs besoins alimentaires et énergétiques. En fait, une nouvelle vague d'investissement dans le domaine de l'agriculture a vu le jour. L'objectif principal est d'acquérir le titre foncier, sur les ressources en eau ou toutes autres ressources nécessaires à la production de cultures à des fins alimentaires, en transformant les récoltes en carburant et en aliment pour le bétail. Cette nouvelle forme d'investissement transforme de façon dramatique les sociétés rurales et elle est souvent désignée comme « l'accapement des terres ».

En 2010, la Banque mondiale a publié un autre rapport intitulé *l'Intérêt croissant pour les terres agricoles* (*Rising global interest in farmland*), qui fournit une évaluation quantitative et qualitative des acquisitions dans le domaine foncier à l'échelle mondiale. Ce rapport montre qu'en 2009 les acquisitions foncières se sont élevées à 45 millions d'hectares, dont 32 millions rien qu'en Afrique. La Coalition internationale pour l'accès à la terre estime que 80 millions d'hectares de terres ont été allouées aux investisseurs au cours des dernières années, dont 50 millions rien qu'en Afrique. Les récentes acquisitions des terres agricoles à travers le continent au profit à la fois des investisseurs locaux et étrangers ne se sont pas opérées dans un contexte social et environnemental responsable et bénéfique au peuple africain. Les baux fonciers sont habituellement pour une durée de 50 à 99 ans et, en général, les projets d'investissements n'offrent aucun avantage ni ne bénéficient à la communauté ou au pays, en termes d'augmentation de possibilités en matière d'emploi, de transfert de technologie, d'améliorations des compétences ou du renforcement des capacités.

L'Afrique est au centre de ce regain d'intérêt en matière d'investissement, en raison de la présumée abondance des terres agricoles, des ressources en eaux, du système foncier faible ou inexistant et en raison de l'échec des gouvernements à protéger convenablement les utilisateurs de la terre. Il est estimé que 80 % des terres en Afrique appartiennent à l'État. Cela signifie que les gouvernements nationaux dans de nombreux pays africains sont les « propriétaires » et des ressources naturelles, ou en sont les gardiens au nom du peuple. Le gouvernement a donc le droit d'allouer les terres aux investisseurs, même si une telle démarche se fait au détriment des utilisateurs locaux ou aboutit à l'expulsion des communautés de leurs terres ancestrales. En Afrique, les terrains peuvent appartenir également au privé ou au collectif. Dans ces circonstances cela peut s'avérer difficile également pour la population locale de négocier avec des investisseurs puissants et dotés de ressources incroyables.

En outre, cette nouvelle ruée d'investisseurs se produit dans un contexte où l'Afrique connaît une croissance démographique rapide, en parallèle avec une raréfaction croissante des ressources, ce qui rend la tâche beaucoup plus difficile à l'Afrique à subvenir à ses propres besoins. La motivation de cette nouvelle vague d'investissement est fortement poussée par les besoins en eau. Les investissements sont regroupés autour des principaux bassins fluviaux, y compris le bassin fluvial du Sénégal, du Niger et du Congo. Les États dont les ressources en eau sont rares ou épuisées recherchent la délocalisation de l'utilisation de leur eau en produisant leurs cultures à l'étranger. Lors d'une conférence des investisseurs tenue à Genève en 2010, Judson Hill de *NGP Global Adaptation Co.*, un fonds d'investissement privé, a déclaré ceci : « Lorsqu'un pays importe une tonne de blé, cela lui permet d'économiser environ 1300 mètres cubes d'eau au niveau local ». En conséquence, l'Afrique subventionne, parfois même gratuitement, les besoins en eau des autres pays.

L'accroissement des investissements est sans aucun doute une occasion pour le développement de l'agriculture et pour la réduction de la pauvreté en Afrique. Mais il est tout aussi important de réfléchir sur les questions suivantes : De quel type d'investissement a-t-on besoin ? Qui doit investir ? D'où proviendra l'argent des investissements ? Conformément au Programme intégré de développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA), l'Afrique a besoin de 250 milliards de dollars d'investissement afin de développer les infrastructures dans les zones rurales et ce, entre les années 2002 et 2015. Cependant, très peu de pays ont répondu à la Déclaration de Maputo et les Programmes d'aide publique au développement (APD), et la philanthropie restent limités et favorisent la dépendance. Les principaux investisseurs dans l'agriculture demeurent les petits agriculteurs. La question qui se pose est comment faire pour les renforcer, pour investir en eux afin d'améliorer la productivité leurs moyens de subsistance ? La réponse se trouve-t-elle dans la nouvelle tendance constatée dans l'investissement étranger ?



From left to right, Gaynor Paradza from the Institute for Poverty, Land and Agrarian Studies (PLAAS), Hon. Sisa James Njikelana from South Africa, Hon. Dr. Augustin Iyamuremye from Rwanda and Isilda Nhantumbo from the International Institute for Environment and Development. *Photo courtesy of Ruth Hall, PLAAS.*

Qui sont les investisseurs?

Il existe trois types d'investisseurs qui sont intéressés par les terres agricoles et les ressources en eau en Afrique. Tout d'abord, les investisseurs qui disposent de liquidités mais sont des États marqués par l'insécurité alimentaire, en particulier les États du Golfe mais également de l'Asie, qui opèrent en général par l'intermédiaire de riches fonds souverains et d'entreprises commerciales d'État. Le second type d'investisseurs concerne les traditionnelles entreprises agroalimentaires occidentales spécialisées dans la production alimentaire, et dans les industries de transformation

et d'exportation et qui sont à la recherche d'opportunités d'expansion du marché. Un troisième et nouveau groupe d'acteurs provient du secteur financier, y compris les banques, les sociétés de capital d'investissement, les fonds de couverture et les fonds de pension. Ils peuvent être soit des fonds provenant du secteur privé ou du secteur public. Le Fonds africain pour l'agriculture par exemple, dépend de l'Agence française pour le développement. *Emergent Asset Management* est un fonds privé qui opère dans plus de 18 pays y compris l'Afrique du Sud, le Mozambique et la Zambie. Ce groupe d'acteurs financiers est principalement guidé par les opérations de spéculation de ce nouveau et apparemment lucratif marché. Les compagnies de gestion des actifs financiers s'occupent des fonds, achètent les terres agricoles avec l'espoir de voir des fluctuations accrues des prix des terres et des denrées alimentaires.

Ce troisième groupe d'investisseurs transforme fondamentalement le paysage rural agricole. Nous assistons à une financiarisation et une privatisation du secteur de l'agriculture, reposant en grande partie sur les modèles d'affaires spéculatifs. En fait, Oxfam a mené des études de cas en Éthiopie, au Ghana, au Mali et en Tanzanie, et les premiers résultats ont montré que moins de 12 % des terres acquises par les investisseurs ont été mises en production, ce qui laisse supposer qu'il s'agit de projets de nature hautement spéculative.

Examen des incidences sur l'Afrique

Les études les plus complètes menées dans ce domaine ont confirmé l'ampleur et les conséquences des récents investissements dans l'agriculture¹. Les conclusions ont fait l'objet de discussions approfondies au cours du séminaire et parmi les conclusions auxquelles sont parvenus les parlementaires et d'autres participants, il convient de souligner les suivantes :

1. *Les droits fonciers sont bafoués de plus en plus.* En Afrique, la plupart des terres appartiennent à l'État, un héritage de l'ère coloniale. Cela veut dire que c'est le gouvernement qui décide comment les utiliser. Les droits du peuple à la terre sont flous, fondés sur les traditions locales ou inexistantes. Mais. On ne trouve en Afrique aucune terre agricole qui soit demeurée « vide », « inexploitée » ou « non utilisée ». Les accords d'investissement conclus entre les gouvernements et les investisseurs étrangers concernent les terres actuellement utilisées par le peuple et ont une incidence négative sur les droits de ces derniers à la terre, aux ressources en eau et à d'autres ressources naturelles. Même dans des pays comme le Mozambique, perçu comme disposant un des meilleurs systèmes de réforme foncière en Afrique parce qu'il accorde aux communautés le droit de propriété, le gouvernement a alloué des terre aux investisseurs étrangers là où les communautés détenaient des titres de propriété. En Éthiopie, il est supposé que toutes les terres allouées aux investisseurs étrangers étaient « à l'abandon », mais il existe de plus en plus de preuves que des agriculteurs ont été déplacés, en particulier les cultivateurs itinérants et les pâturages de saison sèche pour les communautés pastorales.
2. *L'on constate une absence totale de transparence.* Les accords sont conclus à huis clos et les détails ne sont pas rendus publics. Il s'agit d'une question de doubles normes de la part de l'Occident. D'une part, il insiste sur une meilleure gouvernance en Afrique grâce à des mécanismes de transparence et de reddition de compte,

¹ Les études ont été entreprises par la FAO, Foodfirst Information and Action Network (FIAN), German Agency for International Cooperation (GIZ), Grain, International Food Policy Research Institute (IFPRI), International Fund for Agricultural Development (IFAD), International Institute for Environment and Development (IIED), International Institute for Sustainable Development (IISD), International Land Coalition (ILC), Land Deals Politics Initiatives, Oakland Institute, OXFAM International, UNCTAD et la Banque mondiale. La liste complète des publications figure à l'Annexe sur le matériel de lecture (ci-après).

alors qu'il permet à leurs sociétés de négocier secrètement des accords qui sont au détriment des intérêts de l'Afrique. Dans certains pays, les parlementaires ont leur mot à dire car ils sont appelés à ratifier les accords. Mais tel n'est pas le cas dans la plupart des pays. De nombreux parlementaires se sont plaints de la difficulté qu'ils éprouvent à voir les accords. En Tanzanie par exemple, les parlementaires ont demandé au gouvernement de rendre les accords disponibles, mais jusqu'à ce jour, le gouvernement a été réticent à le faire.

3. *Les investisseurs ciblent les pays aux lois inadéquates.* La recherche effectuée par la Banque mondiale a révélé que les investisseurs ciblent les pays où les lois sur la propriété foncière sont inadéquates. Cette démarche est associée à une asymétrie dans le rapport de forces entre les investisseurs, qui disposent d'une batterie de légistes, d'experts de haut niveau et de solides connaissances en matière de négociation d'accords, et les États, qui sont souvent en position de faiblesse en raison de leur expertise limitée. Pire encore, quand les investisseurs négocient directement avec les propriétaires des terres, qui sont généralement des agriculteurs peu instruits, ces derniers sont encore moins équipés pour défendre leurs intérêts. Cet état de choses préoccupait sérieusement de nombreux parlementaires.
4. *Les droits d'accès aux ressources en eau sont bafoués.* Les investisseurs recherchent non seulement les terres agricoles mais, de manière plus importante, les ressources en eau disponibles. S'ensuit alors une concurrence avec les utilisateurs d'eau locaux, en particulier dans le cas des grandes plantations consommatrices d'eau, et la disponibilité de l'eau à usage domestique et aux fins agricoles est effectivement réduite.
5. *Les communautés ne sont pas sérieusement consultées.* Dans certains cas, les communautés n'ont pas du tout été consultées au préalable avant que leurs terres ne soient allouées aux investisseurs. Dans d'autres cas, les consultations étaient purement symboliques et la communauté n'était pas adéquatement représentée, les femmes en particulier. Cela est dû en partie au rapport de forces asymétriques entre les chefs, les leaders traditionnels, les paysans et les communautés. Les pastoralistes, en particulier, ont tendance à être invisibles, bien qu'ils risquent de perdre leurs pâturages vitaux, leur bois de chauffage, les ressources en eau et d'autres produits forestiers.
6. *Les effets sont particulièrement néfastes sur les femmes.* En Afrique subsaharienne (ASS), les droits fonciers des femmes sont généralement plus faibles que ceux des hommes et elles sont exclues de toute instance de décision et des consultations communautaires. Si la communauté reçoit quelque compensation financière, les femmes n'en bénéficient pas généralement. Les contraintes de déplacement et de réinstallation augmentent davantage la pression sur les droits fonciers déjà faibles des femmes. Cette situation peut également réduire la capacité des femmes à remplir leur obligation principale, qui consiste à produire les aliments de subsistance. Selon la recherche entreprise par l'IFPRI, les femmes dépendent énormément des ressources publiques, telles que les forêts et les ressources en eau, et celles-ci sont souvent la cible des investisseurs. Les effets sur la femme sont également importants dans le contexte des changements climatiques, car l'impact des inondations et des sécheresses affecteront la capacité des femmes à produire de la nourriture pour la consommation des ménages ou à des fins domestiques.
7. *Les investisseurs respectent rarement leurs promesses* en termes de bénéfices pour le pays grâce à la création d'emplois, de transfert de technologie et de développement des infrastructures. À ce jour, très peu d'emplois ont été créés à la suite de projets d'investissement. Dans de nombreux cas, les travailleurs sont remplacés par les machines, les agriculteurs ne trouvent pas d'emploi et les investisseurs utilisent la main d'œuvre à bon marché importée d'ailleurs. Au Ghana par exemple, il y a eu un cas où, lors du processus de consultations, des emplois ont été promis à la communauté locale, mais ces promesses ne se sont pas concrétisées.

8. *Il est constaté une absence de cohérence avec les stratégies nationales en matière de développement rural et de réduction de la pauvreté.* En général, les plans d'exploitation étaient sommairement conçus, n'ayant aucune relation avec les stratégies nationales de développement. En Tanzanie par exemple, il y a une ruée pour les biocarburants de la part des investisseurs, et cependant, le gouvernement n'a élaboré aucune politique en matière de biocarburants. L'on constate une prise de conscience grandissante concernant la complexité de tels investissements et l'absence de bonnes pratiques qui peuvent aboutir à une situation de gagnant-gagnant, qu'il s'agisse des investisseurs, des gouvernements et des communautés. La réalité est que toute contribution positive au développement survenue grâce à l'investissement n'est pas le fait du hasard. Cela est fait à dessein : le résultats de politiques adéquates, de bonnes pratiques et d'un environnement juridique efficace.
9. *Les États ont l'obligation de respecter, de protéger, et de satisfaire les droits de l'homme.* Cela s'applique non seulement aux peuples vivant sur leurs territoires respectifs mais également à ceux qui se trouvent ailleurs. Il est estimé que plus d'un quart de la population mondiale est sans terre, dont 200 millions qui vivent dans les régions rurales, en dépit du fait que la terre soit le bien principal des pauvres qui leur permette de subsister. L'impact de l'accapement des terres sur les droits de l'homme sont notamment, l'appauvrissement, l'insécurité, la perte de la propriété, le manque d'accès aux moyens de subsistance, la faim, la maladie et même la perte de vie. Une telle situation va à l'encontre du Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels, qui exige que les pays et les investisseurs de respecter, protéger et réaliser ces droits.



From left to right, Hon. Sisa James Njikelana from South Africa, Mouhamet Lamine Ndiaye from Oxfam Great Britain in West Africa, Angela Mulenga from the Foodfirst Information and Action Network (FIAN) in Zambia, and Hon. Bernadeta Mushashu from Tanzania discussing the impacts of foreign investment on farmland and water. *Photo courtesy of Ruth Hall, PLAAS.*

Implications juridiques de l'investissement étranger

Il existe trois sources de droit pertinentes à l'investissement étranger dans la terre agricole et les ressources en eau. Il s'agit, tout d'abord, des lois nationales et des règlements du pays hôte. C'est la principale source de droit à utiliser pour réglementer tout investissement. Mais dans de nombreux pays, ces lois sont extrêmement inadéquates, par rapport, en particulier, aux droits fonciers des communautés locales.

La deuxième source de droit est le contrat d'investissement entre l'investisseur étranger et l'État hôte, également connu comme le contrat du gouvernement hôte. Ce contrat définit le prix, la superficie et la durée concernant l'achat ou la location des terres, ainsi que d'autres aspects tels que les incitations pour les investisseurs, les droits à la production pour l'exportation, les besoins connexes en infrastructure, à fournir par le gouvernement ou l'investisseur, les exigences environnementales, le processus de développement économique et social par le biais de liens avec la communauté et l'économie locale. Les contrats d'investissement deviennent souvent le code juridique d'investissement. Ils sont en mesure de décider quelles lois appliquer en cas de différend, et même geler les lois nationales applicables au moment où s'effectue l'investissement, grâce à l'inclusion de « dispositions de stabilisation ».

La troisième source de droit concerne les accords *internationaux d'investissement*. Il s'agit de traités bilatéraux entre les États, fournissant aux investisseurs étrangers des protections spéciales au titre du droit international. Ils accordent à l'investisseur une gamme de droits et de recours en sus de ceux prévus dans la loi nationale ou le contrat. La majorité de ces traités disposent d'un processus spécial de règlement des différends connu comme mécanisme d'arbitrage Investisseur-État.

Les droits énoncés dans les contrats et les traités l'emportent sur la loi nationale, qui doit s'y conformer. Ces deux sources de droit ont comme point de départ une perspective commerciale, dans le but de protéger les intérêts de l'investisseur. Ils accordent des droits contractuels et des mécanismes d'arbitrage exigeants aux investisseurs étrangers contre une gamme d'actions étatiques. Toutefois, souvent, toutefois, ils n'abordent pas explicitement les intérêts économiques et sociaux des utilisateurs locaux ni les aspects de l'investissement liés à l'environnement.

a. *Quels droits les investisseurs acquièrent-ils s'ils investissent effectivement ?*

Les contrats et les traités d'investissement peuvent accorder aux investisseurs des droits supplémentaires aux ressources en eau, à la propriété foncière ainsi que le droit d'exporter l'ensemble de leur production. Un investisseur dont le contrat inclut une clause de stabilisation est également dispensé de se conformer aux lois nationales qui entrent en vigueur après la date de la signature du contrat. Par ailleurs, en acceptant l'investissement étranger, les gouvernements hôtes conviennent généralement de leur accorder les moyens de fonctionner, par exemple, de puiser l'eau à des fins agricoles. Cela confère un droit sécurisé, même s'il est en conflit avec les besoins actuels ou futurs des communautés locales en matière d'eau potable, ceux de l'agriculture à petite échelle, des petites industries ou avec l'utilisation à des fins de subsistance.

b. *Qu'advient-il des droits des utilisateurs précédents ?*

Si la loi nationale est claire et s'articule en relation des droits des propriétaires ou utilisateurs locaux des terres, ces derniers seront habilités à participer au processus d'attribution des contrats. Le problème est que dans la plupart des États où ces contrats sont en voie d'être attribués, les lois sur la propriété foncière et les ressources en eau sont floues, fondées sur les traditions locales, ou sont inexistantes. Le droit de propriété est détenu par l'État, les chefs locaux ou d'autres structures communautaires. Il se peut que les utilisateurs réels ne détiennent aucun droit. Dans de telles circonstances, l'investisseur aura ses droits contractuels sur lesquels il peut compter en tant que droits solides et applicables.

c. *Que se passe-t-il quand les lois nationales changent ?*

Que se passe-t-il si le gouvernement introduit de nouvelles mesures pour protéger l'environnement contre le ruissellement de pesticides et d'engrais, s'il interdit certains produits chimiques, ou augmente le salaire minimum ? Des changements apportés aux lois peuvent pousser les investisseurs étrangers à évoquer une rupture du contrat ou du traité faisant valoir leur protection ; ces changements peuvent également déclencher des litiges de nature à leur permettre d'exiger une compensation. Plusieurs des cas connus d'arbitrage Investisseur- État étaient en rapport aux changements intervenus dans les lois sur l'environnement, le zonage, les niveaux de redevances et d'autres mesures qui ont une incidence sur les activités de l'investisseur. Si un contrat contient la « clause de stabilisation » qui limite la possibilité de l'État à promulguer de nouvelles lois applicables à l'investissement, les tribunaux en tiendront compte pour décider s'il y a eu violation du contrat.



From left to right, Dr. Hubert Ouedraogo from the African Union - African Development Bank - UN Economic Commission for Africa partnership, Hon. Yawovi Henri Gbone from Togo and Carin Smaller from the International Institute for Sustainable Development, discussing the legal implications of foreign investment in farmland and water. Photo courtesy of Ruth Hall, PLAAS.

Initiatives de l'Union africaine et d'autres initiatives mondiales sur l'agriculture, le développement rural, la terre et l'eau

a. Directives de l'Union africaine sur la politique foncière

La gestion saine des terres est un facteur crucial dans le développement de l'Afrique. Les Directives de l'Union africaine sur la politique foncière représentent un engagement à formuler, mettre en œuvre et contrôler une politique foncière. Elles favorisent le consensus et soulignent la nécessité d'une participation populaire. Elles constituent des exemples de bonnes pratiques et encouragent l'utilisation des ressources naturelles de manière pacifique et durable. Il est essentiel de développer des systèmes de gestion foncière si l'on veut créer convenablement un environnement propice à l'amélioration de la productivité agricole. Il est crucial de protéger et de gérer les ressources naturelles, l'eau en particulier, mais les zones de pâturage également.

b. Principes pour un investissement agricole responsable – Banque mondiale, FAO, IFAD et CNUCED

Ces principes se réfèrent, entre autres, aux droits fonciers, à la sécurité alimentaire, au besoin de transparence et de bonne gouvernance, à la consultation et la participation des partenaires concernés, à l'investissement responsable, et à la durabilité sociale et environnementale. Ces principes sont, en quelque sorte, en concurrence avec les Directives volontaires (voir ci-après) de la FAO, mais ils ont attiré des critiques dans la mesure où ils ne préconisent aucun processus de consultation ni mécanisme de contrôle pour déterminer si l'État ou l'investisseur les respecte. Par ailleurs, une telle initiative vise plus fortement l'action de l'investisseur plutôt que celle de l'État.

c. Directives volontaires de la FAO sur la propriété foncière

Il est possible de soutenir qu'il s'agit là du cadre le plus exhaustif jamais élaboré. L'élément clé réside dans la référence faite aux lois et traités existants sur les droits de l'homme, rappelant aux États leurs obligations existantes. Les dispositions se rapportent à la gouvernance responsable de la propriété foncière, y compris la reconnaissance et le respect à l'égard des utilisateurs existants et la nécessité de se conformer aux normes internationales. Les accords doivent reposer sur le consentement obtenu librement au préalable et éclairé. La force de ces directives réside dans le fait qu'elles émanent d'un vaste processus international mené sous l'égide des Nations Unies. La société civile a participé aux débats, à côté des gouvernements et du secteur privé. Le document est complémentaire aux Directives de l'UA sur la politique foncière. Leur faiblesse réside dans le fait qu'elles sont volontaires, et il n'est donc pas possible de déterminer clairement quel en serait l'impact. Le document affiche une certaine faiblesse également en matière des droits des femmes et des questions relatives aux ressources en eau.

Investissement public et privé dans l'agriculture : mise en œuvre de la Déclaration de Maputo

a. Réalisation des objectifs de la Déclaration de Maputo

La Déclaration de Maputo vise une croissance agricole de 6 % et une dotation budgétaire de l'État de l'ordre de 10 % pour le secteur agricole. La sécurité alimentaire se trouve au centre des plans d'investissement du PPDA, mais on y trouve moins d'accent sur la gestion durable des terres et de l'eau, et la science et la technologie et presque aucune référence à l'«accaparement des terres». Il est maintenant constaté une tentative de consacrer 6 % des budgets à la gestion des ressources foncières et en eau. Sept pays ont atteint ou dépassé les cibles, notamment la Guinée, le Sénégal, le Burkina Faso, le Malawi, le Mali, le Niger et l'Éthiopie. En moyenne, les pays africains ont alloué 6,5 % de leur budget national à l'agriculture, alors qu'en Afrique subsaharienne la moyenne se rapprochait davantage de la cible de 9 % et que la CEDEAO réalisait une moyenne plus élevée que les 10 % ciblés.

b. Efficacité de l'aide, dimension de genre et investissement dans l'agriculture

L'aide publique au développement (APD) a failli à ses objectifs. L'APD aux pays africains a atteint un record sans précédent de \$47,6 milliards en 2009 et sa croissance était estimée à 4 % en 2010. Toutefois, les cibles n'ont pas été atteintes. La majorité de programmes d'aide à l'agriculture n'intègrent aucune analyse fondamentale de la dimension de genre, et n'examinent pas non plus dans quelle mesure les interventions proposées pourraient affecter les femmes et les hommes de manière différente. Le fait d'aborder les lacunes entre les sexes dans les domaines agricole et du développement rural peut avoir des effets multiplicateurs sur le bien-être, la formation du capital humain et la croissance économique. Dans le secteur agricole, cela implique que les femmes jouissent des mêmes droits que les hommes en matière de vente, d'achat et d'héritage foncier ; ils ont les mêmes droits d'ouvrir un compte d'épargne, d'emprunter de l'argent, de signer un contrat et de vendre leurs produits. En général, l'Afrique a besoin d'être moins dépendante de l'APD, vu la crise financière, en particulier. Il nous faut nous distancer du concept d'efficacité de l'aide et nous acheminer vers l'efficacité du développement.

c. Modèle économique alternatif pour l'investissement dans l'agriculture

Il faut à l'Afrique des modèles d'entreprise inclusifs pour surmonter les défis intrinsèques de la productivité agricole. La négociation des projets d'investissement directement avec les populations locales peut renforcer les droits relatifs à la terre et à l'eau, réduire les conflits avec les communautés locales, promouvoir des solutions gagnant-gagnant, et assurer des garde-fous en matière de protection sociale et de sauvegarde de l'environnement. Il existe un certain nombre de modèles économiques, notamment la coentreprise, l'agriculture sous contrat ou le programme d'aide aux petits planteurs, le contrat de gestion, les activités connexes en amont et en aval, et les entreprises appartenant aux agriculteurs.

La coentreprise implique la copropriété, le partage des risques et des bénéfices, la prise de décision et les dividendes en proportion de la participation au capital, où les actionnaires minoritaires sont représentés au niveau de la prise de décision. Les communautés peuvent apporter leur contribution en termes de terres et d'eau comme actifs, mais si ceux-ci ne sont pas correctement évalués, leur participation n'est pas équivalente à l'avaleur de ce qu'elles auront contribué. *L'agriculture sous contrat* implique des accords formels et informels d'approvisionnement entre les fournisseurs et les acheteurs, où sont spécifiés les prix des intrants et des rendements, le crédit, les dates de livraison, les volumes et les qualités. Cependant, ce sont les acheteurs qui fixent les prix généralement et cela peut créer des relations de pouvoir inégal.

Les modèles économiques inclusifs ne constituent pas un projet de développement. Ils peuvent être plus difficiles quand on essaie de réaliser des économies d'échelle et peut augmenter les coûts de transaction en raison de la nécessité de travailler avec un nombre plus élevés de partenaires. Mais ils peuvent dégager des bénéfices grâce à des activités commerciales de base plutôt qu'à la philanthropie ; ainsi, ils assurent une distribution plus équitable du capital financier, social et naturel entre les investisseurs et les populations locales par l'entremise de la chaîne de marchés.



From left to right, Ousmane Djibo from the Comprehensive Africa Agriculture Development Programme (CAADP) and Rosalie Lo from the New Economic Partnership for African Development (NEPAD), discussing public and private investment in Africa, aid effectiveness, and the implementation of the Maputo Declaration. *Photo courtesy of Ruth Hall, PLAAS.*

Rôle des parlementaires

Durant tout le séminaire, les participants se sont concentrés en particulier sur le rôle des parlementaires pour réagir à la hausse de l'investissement étranger dans les terres agricoles et l'eau. Un certain nombre de rôles essentiels ont été identifiés, mais les parlementaires ont souligné qu'ils ne pouvaient faire seuls tout ce travail et qu'il leur fallait des partenariats avec les organismes panafricains à l'instar du Parlement panafricain, l'UA-ECA-BAD et le NEPAD, ainsi qu'avec les organisations de la société civile africaines et internationales telles que Forum Africa, IISD (Institut international de développement durable), FIAN-Africa, IDASA (Institut pour la démocratie en Afrique du Sud), PLAAS (Institut sud-africain d'études sur la pauvreté, la terre et l'agriculture), IIED (Institut international pour l'environnement et le développement), ILC (Coalition internationale pour l'accès à la terre) et d'autres encore. Il y a eu un appel pressant pour lancer des campagnes nationales, régionales et continentales qui concerneraient non seulement des réformes juridiques, mais également des campagnes politiques coordonnées au niveau continental afin de permettre l'établissement de nouvelles normes autour de l'investissement.

Les rôles clés que peuvent jouer les parlementaires comprennent les suivants :

- agir comme chien de garde afin d'assurer l'inclusion sociale et la transparence dans les projets d'investissement : faire pression sur le gouvernement pour qu'il fournisse l'accès à l'information, réagir et suggérer une langue alternative pour la rédaction des contrats ; inclure des dispositions pour protéger les circonscriptions ;
- agir comme législateurs, comme agents de contrôle de la politique gouvernementale et gardiens du bien public : introduire des lois pour qu'il soit obligatoire d'obtenir au préalable et librement le consentement éclairé des communautés avant la signature des contrats d'investissement ; mettre en place des commissions pour examiner les pratiques et les activités commerciales ; et faire le suivi concernant le respect des promesses commerciales et l'impact des projets d'investissement ;
- être des décideurs politiques et transcender les affiliations partisans : accorder priorité au renforcement des capacités des populations en matière de négociation, avec les parlementaires comme alliés ; transcender les lignes de parti dans les domaines d'intérêt commun ;
- traduire les politiques en actions concrètes aux niveaux national et local : élaborer des lignes directrices sur la bonne gouvernance foncière afin d'appuyer les Directives de l'UA sur la politique foncière et la cible de 10 % préconisée dans la Déclaration de Maputo ;
- contrôler la mise en œuvre des Directives de l'UA sur la politique foncière et de la cible de 10 % préconisée dans la Déclaration de Maputo ; utiliser le contrôle qu'exercent les parlementaires sur les dotations budgétaires afin de faire pression en faveur de dotations plus importantes au secteur agricole ;
- atténuer, empêcher et dénoncer les pratiques de corruption.



From left to right, Isilda Nhamumbo from the International Institute for Environment and Development, Hon. Adeo Crenstozao Neto from Angola, and Hon. Dr. Augustin Iyamuremye from Rwanda. *Photo courtesy of Ruth Hall, PLAAS.*

Recommandations et prochaines étapes

- a. *Meilleure transparence.* Les parlementaires ont un rôle important à jouer pour encourager les gouvernements à rendre publics les contrats. Il est constaté un consensus mondial grandissant en faveur de contrats transparents. En 2011, et l'Association internationale du barreau et le Représentant spécial des Nations Unies pour les affaires et le droit de l'homme ont explicitement exigé de la transparence dans la passation des marchés. Les Principes pour un investissement agricole responsable, élaborés par la Banque mondiale, exigent la transparence dans l'accès à la terre et les investissements. Le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à la nourriture exige une transparence totale dans la location ou l'achat des terres. Le Liberia a ouvert la voie et a décidé, dans sa législation de 2009 sur la transparence des investissements, que toutes les concessions et tous les contrats relatifs aux secteurs minier, agricole, forestier et pétrolier seraient publiés. Les autres pays devraient suivre cet exemple.
- b. *Réforme foncière.* L'insécurité des droits fonciers en Afrique a donné lieu à la présente situation. Le remède réside dans la reconnaissance juridique que les droits fonciers traditionnels sont équivalents à des droits réels de propriété. En l'absence de ce changement juridique, les communautés demeureront des squatters sur leurs propres terres. La réforme foncière peut s'effectuer en autonomisant les administrateurs locaux des terres. Il faut que les gouvernements décentralisent leur autorité sur les terres vers les communautés qui les occupent. Il faut démocratiser et développer les institutions locales afin qu'elles puissent appuyer ce processus (comme c'est le cas actuellement en Afrique du Sud, au Mozambique et en Angola). L'autorité traditionnelle nécessite une réforme en vue d'assurer proprement la représentation des communautés. Les lois nationales sur les droits à la terre, à l'eau et à d'autres ressources naturelles doivent être définies, et elles doivent indiquer clairement les droits des utilisateurs existants. Par ailleurs, les gouvernements et les parlements doivent œuvrer en collaboration afin d'élaborer un plan sur l'utilisation des terres et un inventaire des terres disponibles.
- c. *Consultations véritables avec les communautés,* y compris leur consentement préalable éclairé et obtenu librement avant la signature des contrats d'investissement.
- d. *Prise de conscience et renforcement des capacités dans le cadre de l'investissement étranger.* Il est nécessaire de mener une campagne massive de sensibilisation et de renforcement des capacités de sorte que les communautés soient conscientes de leurs droits, qu'elles aient accès aux accords d'investissement et soient équipées pour des négociations en position de connaissance et d'expertise. Le PAP et ses partenaires devraient aider à organiser des ateliers régionaux destinés aux parlementaires et à la société civile ; autonomiser les communautés là où ont lieu des investissements importants ; développer les capacités des gouvernements et des propriétaires fonciers locaux afin qu'ils prennent conscience de la valeur de leurs ressources naturelles et soient capables de négocier avec les investisseurs.
- e. *Mise en place et consolidation de centres d'excellence sur la terre, l'agriculture et les ressources naturelles.* Il existe des recherches fondées sur des preuves, y compris sur les investisseurs, les accords, les montants et les impacts (consulter Annexe sur les matériels de lecture). Il existe des cadres internationaux et régionaux qui peuvent servir de ressources pour des directives sur l'investissement étranger (Directives de l'UA sur la politique foncière, Directives volontaires de la FAO, Principes de la Banque mondiale, etc. ...). L'IISD dispose d'un Traité type sur l'investissement, qui est un outil utile. Deux processus internationaux ont élaboré des principes pour des contrats d'investissement responsable. Ces documents doivent constituer la base pour développer davantage les centres d'excellence dans toute l'Afrique.

- f. *Moratoire sur l'accaparement des terres.* Les transactions foncières de grande envergure devraient être perçues comme un dernier recours et la priorité devrait être accordée à l'agriculture à petite échelle et aux modèles alternatifs de partenariats communautés-investisseurs. Un certain nombre de participants ont jugé nécessaire de demander un moratoire sur les acquisitions foncières à grande échelle. Ils étaient en faveur d'une campagne étalée sur toute l'Afrique exigeant un moratoire jusqu'à la mise en place d'un cadre approprié qui permette à l'Afrique de bénéficier de la présente vague d'investissement. D'autres délégués étaient plus prudents, arguant qu'il valait mieux trouver comment investir plus efficacement en Afrique au lieu d'insister sur un moratoire.

Projet de résolution²

Nous, parlementaires, représentants d'organisations intergouvernementales, universitaires et représentants de la société civile,

Nous appuyant sur les débats qui ont eu lieu à l'atelier du PAP dans le cadre du thème « Comment investir efficacement en Afrique : réponse parlementaire à la question de l'accaparement des terres » ;

Conscients de la nécessité d'investir dans le développement de l'Afrique, en particulier dans l'agriculture et dans les zones rurales, où demeurent la majorité des populations ;

Notant avec une vive inquiétude l'augmentation récente d'acquisitions foncières sur une grande échelle, connue également comme l'« accaparement des terres », ainsi que l'impact de l'investissement direct local et étranger dans la propriété foncière, les ressources en eau et les ressources naturelles connexes ;

Pleinement inquiets des impacts négatifs sur les droits humains, en particulier sur les femmes, y compris l'accès inégal à la terre et l'interruption de l'accès à l'eau ;

Profondément perturbés par la sécheresse sans précédent dans la Corne de l'Afrique et ses conséquences sur nos peuples ;

Reconnaissant l'importance de défendre et de promouvoir les principes d'égalité et d'équité chez nos peuples ;

Reconnaissant le Cadre et Directives de l'Union africaine sur la politique agraire en Afrique, le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatifs aux droits des femmes en Afrique, adopté à Maputo, et la Déclaration solennelle sur l'égalité des sexes en Afrique ;

Soulignant l'importance de la Déclaration de Maputo de 2003 sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique, en particulier l'engagement de consacrer 10 % du budget national à la mise en œuvre des politiques agricoles et de développement rural ;

² Il est prévu que ce projet de résolution serve de feuille de route aux campagnes et activités futures auprès des parlementaires, des organisations intergouvernementales, des universitaires et des représentants de la société civile. Le projet de résolution a fait l'objet de débats au cours de l'atelier et a reçu l'appui des représentants des Parlements et des organisations suivants : Commission permanente de l'économie rurale, de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement du Parlement panafricain, de l'Assemblée nationale de la République d'Angola, de l'Assemblée nationale de la République du Bénin, de l'Assemblée nationale du Burkina-Faso, du Parlement de la République du Ghana, de l'Assemblée nationale de la République du Kenya, de la Législature nationale de la République du Soudan, représentants du Forum Afrique, d'IDASA, de l'Initiative sur les politiques foncières de l'UA-ECA-BAD, de l'Autorité de planification et de coordination du NEPAD, du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement, du Réseau d'information et d'action pour le droit à se nourrir (FIAN – Food First Information and Action), de l'IIED, d'OXFAM INTERNATIONAL et de PLAAS. Le projet de résolution sera soumis au PAP pour approbation au cours de sa Cinquième session ordinaire, 3-14 octobre 2011. Il deviendra ensuite la position officielle du PAP sur la question.

Nous résolvons par la présente de :

1. proposer une motion pour une résolution exhortant les États membres à réagir de toute urgence au présent phénomène et demander donc à la Commission de l'Union africaine et à l'Autorité de coordination et de planification du NEPAD de diriger cette initiative ;
2. demander un moratoire sur les nouvelles acquisitions foncières de grande envergure en attendant la mise en œuvre de politiques et de directives agraires sur la bonne gouvernance foncière ;
3. demander la mise en place d'une Conférence ministérielle africaine sur les investissements fonciers, à l'instar de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (AMCE) et du Conseil des ministres africains de l'eau (AMCOW) ;
4. demander la mise en place de politiques foncières générales qui reconnaissent et garantissent les droits fonciers des citoyens comme une condition préalable à toute négociation sur l'investissement ;
5. réclamer l'élaboration et la mise en œuvre de directives sur la bonne gouvernance foncière en vue promouvoir un code de conduite sur l'investissement étranger direct en Afrique ;
6. réclamer des règlements sur les investissements étrangers directs dans les terres et les ressources naturelles connexes, inspirés des initiatives existantes de l'UA, la FAO et la Banque mondiale, afin d'obtenir des bénéfices de l'investissement pour le peuple africain et de développer des moyens de subsistance durable. Ces règlements comprendront les actions suivantes :
 - a. obligation juridiquement contraignante et exécutoire pour l'investisseur de contribuer à l'économie locale et au bien-être de la société ;
 - b. réduction des niveaux de pauvreté, amélioration de la sécurité alimentaire, protection de l'environnement;
 - c. accroissement de l'emploi sur les plans quantitatif et qualitatif et renforcement des capacités, et amélioration des infrastructures et transfert des technologies ;
 - d. consultations efficaces avec les communautés locales et les différentes personnes affectées par les projets d'investissement et approbation des investissements à la suite du consentement éclairé et librement obtenu des communautés concernées ;
 - e. amélioration du système de certification et d'enregistrement des terres qui tienne compte des différents systèmes agricoles, c'.-à-d. droits des populations pastorales, droits des femmes et droits des communautés, préalablement à l'investissement foncier;
7. veiller à ce que les gouvernements soient responsables en rehaussant la transparence et rendant disponibles au public en temps opportun les contrats et les traités sur les investissements ;
8. soutenir un processus d'ateliers régionaux pour les parlementaires, les politiciens, la société civile, les organisations des agriculteurs et les organismes de recherche dans le but de les sensibiliser au problème d'acquisitions massives des terres ;
9. prendre l'engagement d'appuyer les initiatives africaines visant à sensibiliser les Parlements nationaux, les citoyens et les communautés affectées ;
10. garantir la mise en place de mécanismes plus solides pour le suivi et le respect des lois nationales, des accords régionaux et des conventions et traités internationaux ;
11. soutenir les centres d'excellence, y compris les institutions de recherche afin qu'ils rassemblent des informations sur les investissements fonciers en cours et partagent ces informations dans des formats accessibles avec les décideurs, les parlementaires, la société civile et les communautés concernées.

Midrand July 22, 2011

Annexes

Programme

Première journée: le 21 juillet 2011	9 heures- 9 h 30	Allocution de bienvenue et Introduction : Honorable Dr Moussa Idriss Ndélé, Président du Parlement panafricain
	9 h 30- 11 heures	Que se passe-t-il en Afrique ? Survol de l'investissement étranger dans les terres agricoles et les ressources en eau Facilitateur: <i>Honorable Iyamuremye, (Président de la Commission permanente de l'économie rurale, de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (PAP-CARENRE))</i> » Survol : Tendances, moteurs, aspects clés des accords fonciers <i>Madiodio Niasse (Coalition internationale pour l'accès à la terre (ILC))</i> » Survol : Tendances, moteurs, aspects clés des accords fonciers <i>Madiodio Niasse (Coalition internationale pour l'accès à la terre (ILC))</i> » Principaux investisseurs étrangers <i>Dr Ward Anseeuw (University of Pretoria et le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD))</i> » Implications juridiques de l'investissement étranger dans les terres et les ressources en eau. <i>Carin Smaller (International Institute for Sustainable Development (IISD))</i> Débats
	11 heures- 11 h 20	Pause
	11 h 20- 13 heures	Examen des impacts Facilitateur : <i>Honorable Njikelana (PAP-CARENRE)</i> » Impact sur les femmes. <i>Gaynor Paradza (l'Institut d'études sur la pauvreté, la terre et l'agriculture (PLAAS))</i> » Impacts sur les droits de l'homme. <i>Angela Mulenga (Foodfirst Information and Action Network)</i> » Impacts sur les agriculteurs, la terre et les ressources en eau. <i>Lamine Ndiaye (Oxfam)</i> Débats
	13 heures- 14 h 30	Déjeuner
	14 h 30- 17 heures	Groupes de travail » Droits fonciers, l'eau et les autres ressources naturelles : L'impact des investissements étrangers sur les droits fonciers et l'accès à l'eau et aux autres ressources naturelles, en mettant l'accent sur les groupes de population vulnérables. <i>Honorable Sisa Njikelana (Afrique du Sud) and Ruth Hall, (PLAAS)</i> » Que cachent les transactions foncières? Cadres en matière de politique nationale et les processus pour l'investissement dans le domaine des terres agricoles, y compris le rôle des parlementaires, avec un examen plus attentif des contrats juridiques conclus entre le gouvernement et les investisseurs ainsi que des accords bilatéraux d'investissement. <i>Honorable Henri Gbone (Togo) and Carin Smaller (IISD)</i>
	19 heures	Dîner et distribution du projet de déclaration

Deuxième journée : le 22 juillet 2011	9 heures- 10 h 30	La marche à suivre : Initiatives de l'Union africaine et les autres initiatives mondiales sur l'agriculture, le développement rural, les terres agricoles et les ressources en eau <i>Facilitateur : Princess Dlamini (PAP-CARENRE)</i>
	Séance plénière	<ul style="list-style-type: none"> » Lignes directrices sur la politique de l'Union africaine en matière de terres agricoles. <i>Hubert Ouedraogo</i> ((Union africaine – Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique – Banque africaine de développement (AU-ECA-AfDB)) » Efficacité de l'aide et l'investissement dans l'agriculture. <i>Rosalie Lo</i> (<i>Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)</i>) » Analyse des lignes directrices de la FAO en matière de régimes fonciers et autres ressources naturelles et les Principes énoncés par la Banque mondiale sur l'investissement agricole responsable. <i>Ruth Hall</i> (PLAAS) <p>Intervenant : Mohamet Lamine Ndiaye (Oxfam)</p> <p>Débats</p>
	10 h 30- 10 h 50	Tea break
	10 h 50- 13 heures	Investissement public et privé dans l'agriculture : Mise en œuvre de la Déclaration de Maputo <i>Facilitateur : Membre du Parlement panafricain</i>
	Séance plénière	<ul style="list-style-type: none"> » Examen des différents modèles commerciaux : Bonnes pratiques de l'investissement privé dans le domaine de l'agriculture. <i>Isilda Nhantumbo</i> (IIED) » Mise en œuvre des engagements pris dans Déclaration de Maputo : <i>Bonnes pratiques de l'investissement public dans l'agriculture. Ousmane Djibo</i> (NEPAD/ Programme intégré de développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA)) » Rôle des parlementaires dans la supervision de la mise en œuvre de la Déclaration de Maputo. <i>Estherine Fatabong</i> (NEPAD) <p>Débats</p>
	13 heures- 14 h 30	Déjeuner
	14 h 30- 15 h 45	Déclaration et prochaines étapes (1er Partie) <i>Facilitateur : Honorable Njikelana (PAP-CARENRE)</i>
Séance plénière	<ul style="list-style-type: none"> » Rapports présentés par les groupes de travail » Présentation du projet de déclaration <p>Débats</p>	
15 h 45- 16 heures	Pause café	
16 heures- 17 heures	Déclaration et prochaines étapes (2^{ème} Partie) <i>Facilitator : Facilitateur : Honorable Njikelana, Commission permanente de l'économie rurale, de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (PAP-CARENRE)</i>	
Séance plénière	<ul style="list-style-type: none"> » Synthèse des débats (AU/NEPAD/Parlementaires) » Présentation du Plan d'action » Motion de remerciement : Honorable Iyamuremye <p>Allocution de clôture: Vice-président du PAP</p>	

Liste des participants

TITRE	TITRE	NOM
Député	Parlement national-Angola	L'Honorable Adeo Crenstozao Neto
Député	Parlement national-Angola	L'Honorable Isabel Mlambo Morena
Député	Parlement national- Angola	Geraldo Cambiente
Député	Parlement national -Benin	Babatoundé Kakpo Zannou
Député	Parlement national -Burkina-Faso	Norbert M. Tiendrebeogo
Député	Parlement national -Ghana	Hon. Tanko Abdul-Rauf Ibrahim
Député	Parlement national-Kenya	John M. Mututho
Député	Parlement national - Mali	Mohamed Adidey Maiga
Député	Parlement national-Tanzanie	Lawrence R. Makigi
Ministre	Parlement national -Soudan	Dr Yonis Alsharif
Député du PAP	Parlement national -Botswana	Masisi T. Walter
Député du PAP	Parlement national- Centrafrique	Mokole Jean-Marie
Député du PAP	Parlement national- Rwanda	Iyamuremye Augustin
Député du PAP	Parlement national -Sierra Leone	Bundu-Kombe Florence
Député du PAP	Parlement national - Sierra Leone	Kanagbaro III
Député du PAP	Parlement national- Afrique du sud	Njikelana Sisa James
Député du PAP	Parlement national-Swaziland	Princess Dlamini Phumelele
Député du PAP	Parlement national- Tanzanie	Mushashu Bernadeta
Député du PAP	Parlement national-Togo	Gbone Yawovi Henri
Chercheur	Parlement panafricain	Francine Mukazi Picard
Directeur exécutif	Forum Afrique	Dr John Tesha
Assistant personnel	Forum Afrique	Emilia Haworth
Chercheur	Institut de la démocratie africaine (IDASA)	Leslie Nyangah
Chercheur	Institut sudafricain des affaires internationales	Memory Dube
Fonctionnaire du gouvernement	Département sudafricain de l'économie et du commerce international	Calvin Phume
Fonctionnaire du gouvernement	Département de l'économie et du commerce de l'Afrique centrale et de l'Ouest	Thamsanqa Ngwenya
Intervenant	Union africaine- Commission économique des NU pour l'Afrique- Banque africaine de développement (AU-UNECA- AfDB)	Dr Hubert Ouédraogo
Intervenant	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)/ Programme intégré de développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA)	Ousmane Djibo

Intervenant	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD)	Dr. Ward Anseeuw
Intervenant	FIAN	Angela Mulenga
Intervenant	Institut international pour le développement et l'environnement	Isalda Nhantumbo
Intervenant	Institut international du développement durable	Carin Smaller
Intervenant	NEPAD	Roseline Lo
Intervenant	OXFAM	Mouhamet Lamine Ndiaye
Intervenant	Institut Sud africain des études sur la pauvreté, la terre et l'agriculture (PLAAS)	Ruth Hall
Intervenant	PLAAS	Gaynor Paradza
Donateur	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) Parlement panafricain (PAP)	Liliane Ntibahezwe
Donateur	GIZ	Sonja Palm

Bibliographie générale

Case studies and papers by the Futures Agriculture Consortium and Land Deal Politics Initiative (LDPI) (Covers many African countries): http://www.future-agricultures.org/index.php?option=com_docman&Itemid=971

Case studies by the International Land Coalition (ILC) (Covers many African countries): <http://www.commercialpressuresonland.org/> and <http://www.landcoalition.org/publications>

Cotula L., Vermeulen S., Leonard R., and Keeley J. (2009). *Land grab or development opportunity? A quantitative and qualitative analysis of landgrabbing in Africa*, FAO/IFAD/IIED, (Covers Ethiopia, Ghana, Madagascar, Mali, Mozambique, Sudan and Tanzania) <http://www.fao.org/docrep/011/ak241e/ak241e00.htm>

Görge, M., Rudloff, B., Simons, J., Üllenberg, A., Vãth, S. & Wimmer, L., (2009) *Foreign direct investment in land in developing countries*. Eschborn, GTZ, (Covers Madagascar and Mali) <http://www2.gtz.de/urbanet/library/detail1.asp?number=7529>

Graham, A., Aubry, S., Kunnemann, R., & Suarez, S.M. (2010). *Land grab study: The impact of Europe's policies and practices on African agriculture and food security*. FIAN. (Covers Burkina Faso, Burundi, Kenya, Mali, Mozambique, Senegal and Uganda) <http://www.fian.org/resources/documents/others/report-on-land-grabbing/pdf>

Hall, R. *Land grabbing in Africa and the new politics of food* (2011, June). Futures Agriculture. (Covers Kenya and Tanzania)

Merian Research and CRBM, (2010, November). *The vultures of land grabbing: The involvement of European financial companies in large-scale land acquisition abroad*. <http://www.rinoceros.org/IMG/pdf/VULTURES-completo-2.pdf>

Oakland Institute (2011, May). *Understanding land investment deals in Africa*. (Covers Ethiopia, Mali, Mozambique, Sierra Leone, South Sudan, Tanzania & Zambia) <http://media.oaklandinstitute.org/land-deals-africa>

Smaller, C. & Mann, H., (2009). *A thirst for distant lands: Foreign investment in agricultural land and water*. http://www.iisd.org/pdf/2009/thirst_for_distant_lands.pdf

Smaller, C. (2010, December). *A global thirst: How water is driving the new wave of foreign investment in farmland*. <http://www.iisd.org/itn/2010/12/16/a-global-thirst-how-water-is-driving-the-new-wave-of-foreign-investment-in-farmland/>

To follow the latest news reports on foreign investment in land see Grain's blog: <http://farmlandgrab.org/>

To see a range of investor-state contracts: http://farmlandgrab.org/home/post_special?filter=contracts

To see UNCTAD's database of Bilateral Investment Treaties see: http://www.unctadxi.org/templates/docsearch___779.aspx

World Bank (2010, September) *Rising global interest in farmland: can it yield equitable and sustainable benefits?* (Covers Democratic Republic of Congo, Ethiopia, Kenya, Liberia, Mozambique, Nigeria, Sudan, Tanzania and Zambia) http://siteresources.worldbank.org/INTARD/Resources/ESW_Sept7_final_final.pdf

République démocratique du Congo

See *World Bank*, ILC and LDPI

Éthiopie

Fisseha, M. (2011). *A case study of the Bechera Agricultural Development Project, Ethiopia*. EDC & ILC. http://www.landcoalition.org/sites/default/files/publication/1021/EDC_Ethiopia_web_11.03.11.pdf

Oakland Institute (2011, May). *Understanding land investment deals in Africa: Ethiopia*. <http://media.oaklandinstitute.org/land-deals-africa/ethiopia>

Weissleder L. (2009) *Foreign Direct Investment in the Agricultural Sector in Ethiopia*, Heinrich Böll Foundation and MISEREOR. http://www.boell.de/downloads/ecology/FDIs_Ethiopia_15_10_09_c_1.pdf

See also *World Bank*, *Cotula et al*, ILC and LDPI (above).

Ghana

Schoneveld, G.C., German, L.A., & Nutakor, E., (2010) *Towards sustainable biofuel development: Assessing the local impacts of large-scale foreign land acquisitions in Ghana*. <http://siteresources.worldbank.org/EXTARD/Resources/336681-1236436879081/5893311-1271205116054/schoneveld.pdf>

See also *Cotula et al*, ILC and LDPI.

Kenya

FIAN (2009). *Land grabbing in Kenya and Mozambique*. <http://www.fian.org/resources/documents/others/land-grabbing-in-kenya-and-mozambique/pdf>

See also *World Bank*, *Graham et al*, ILC and LDPI.

Liberia

See *World Bank*, ILC and LDPI

Madagascar

GTZ (2009, December). *Foreign direct investment in land in Madagascar*. <http://www2.gtz.de/wbf/4tDx9kw63gma/gtz2010-0063en-foreign-direct-investment-madagascar.pdf>

See also *Görge et al*, *Cotula et al*, ILC and LDPI.

Mali

GTZ (2009, December). *Foreign direct investment in land in Mali*. <http://www2.gtz.de/wbf/4tDx9kw63gma/gtz2010-0064en-foreign-direct-investment-mali.pdf>

Oakland Institute, (2011, May). *Understanding Land Investment Deals in Africa: Mali*, <http://media.oaklandinstitute.org/land-deals-africa/mali>

See also *Görge et al, Cotula et al, ILC and LDPI*.

Mozambique

FIAN, (2009). *Land grabbing in Kenya and Mozambique*. <http://www.fian.org/resources/documents/others/land-grabbing-in-kenya-and-mozambique/pdf>

Cotula, L., Dyer, N., & Vermeulen, S. (2008). *Fuelling exclusion? The biofuels boom and poor people's access to land*. <http://pubs.iied.org/pdfs/12551IIED.pdf>

Nhantumbo, I., & Salomão, A. (2010). *Biofuels, land access and rural livelihoods in Mozambique*. <http://pubs.iied.org/pdfs/12563IIED.pdf>

Oakland Institute, (2011, May). *Understanding Land Investment Deals in Africa: Mozambique*, Oakland Institute, <http://media.oaklandinstitute.org/land-deals-africa/mozambique>

See also *World Bank, Cotula et al, ILC and LDPI*.

Nigeria

See *World Bank*.

Sierra Leone

Anane, M., & Yao Abiwu, C., (2011, June). *Independent study report of the Addax Bioenergy Sugarcane-to-Ethanol Project in the Makeni Region in Sierra Leone*. http://www.brotfueralle.ch/fileadmin/deutsch/01_Service/Medien_Texte/Mediencommuniqués/Independent%20Study%20Report%20Addax%20Final.pdf

Green Scenery, (2011, May). *The Socfin Land Deal Missing Out on Best Practices. Report on fact finding mission to Malen Chiefdom, Pujehun District, Sierra Leone*. Green Scenery, Freetown. <http://www.greenscenery.org/index.php/publications>

Oakland Institute, (2011, May). *Understanding land investment deals in Africa: Sierra Leone*, Oakland Institute. <http://media.oaklandinstitute.org/land-deals-africa/sierra-leone>

Soudan Soudan du Sud

Oakland Institute, (2011, May). *Understanding Land Investment Deals in Africa: South Sudan*, Oakland Institute. <http://media.oaklandinstitute.org/land-deals-africa/south-sudan>

See also *World Bank, Cotula et al, ILC and LDPI*.

Tanzanie

Cotula, L., Dyer, N., & Vermeulen, S. (2008). Fuelling exclusion? The biofuels boom and poor people's access to land. <http://pubs.iied.org/pdfs/12551IIED.pdf>

Oakland Institute (2011, May). Understanding land investment deals in Africa: Tanzania. <http://media.oaklandinstitute.org/land-deals-africa/tanzania>

See also World Bank, Cotula et al, ILC and LDPI.